

CLINIQUE DE DÉROGATIONS SST SUR LES CHANTIERS DE COUVREURS

INTRODUCTION

Cette formation opte pour une approche spécifique par la présentation d'exemples concrets de dérogations SST possibles sur les chantiers de couvreurs et par la présentation des moyens efficaces à mettre en place les mesures de sécurité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Faire le lien entre les dérogations, les Lois et réglementations actuellement en vigueur.
- Comment éliminer à la source les risques de blessures et d'accidents pour les travailleurs.
- Comment éliminer à la source les risques de constats d'infractions pour les employeurs en lien avec des dérogations susceptibles d'être observées lors d'inspection de travaux de couvreurs par un inspecteur de la CNESST.
- Reconnaître les principales causes d'accidents liées aux dérogations observées sur les chantiers de couvreurs.
- Comprendre l'importance des mesures de sécurité à mettre en place prévu à la Loi - point de vue travailleurs et point de vue dirigeants.
- Identifier les risques présents sur un chantier et adopter une attitude de travail sécuritaire.
- Planifier les éléments de sécurité à mettre en place pour éviter toute dérogation susceptible d'être suivie par un constat d'infraction.

CONTENU DE LA FORMATION

Revue des différentes dérogations SST rencontrées sur les chantiers de couvreurs ainsi que leurs conséquences possibles au niveau financier (constats) et humain (blessures) et proposition d'une méthode simple d'élimination à la source.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Un maximum de 20 participants.

MATÉRIEL FOURNI

- Le matériel didactique.
- La présentation visuelle.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

DURÉE

- 1 h 45

Inscription

formation@lussier.co
1 888 307-8394 poste 60

Lussier est un organisme formateur
agrée par la Commission des Partenaires
du marché du travail (CPMT).